



# Auvergne-Rhône-Alpes Plan de relance et transition écologique

## Des moyens dédiés aux entreprises TPE/PME, ETI et grands groupes

La transition écologique : une opportunité d'innovation, de compétitivité et d'adaptation aux attentes des marchés et des citoyens.



Le présent document vous présente succinctement les outils et dispositifs d'accompagnement portés par l'ADEME, Agence d'Etat et Agence de la transition écologique. Il est actualisé régulièrement et vous retrouverez sa dernière version sous le lien suivant : <a href="https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/">https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/</a>

### Vous souhaitez connaître et réduire l'impact environnemental de votre entreprise

- Le « Diag Eco-Flux », outil de diagnostic des économies d'eau, énergie, matière et déchets Ce programme d'accompagnement premium personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et grands groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés. Effectué en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables avec un retour sur investissement inférieur à un an.
  - Coût: 1000 € (20-49 salariés) et 1500 € (50-250 salariés)
  - S'inscrire facilement : <a href="http://diagecoflux.bpifrance.fr/">http://diagecoflux.bpifrance.fr/</a>

Pour les **entreprises de moins de 20 salariés**, une prestation équivalente est mise en oeuvre par les réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/cci/environnement
- https://www.crma-auvergnerhonealpes.fr/gerer/environnement

10, rue des Emeraudes 69006 LYON Tél : 04 72 83 46 00

Mél: ademe.auvergne-rhone-alpes@ademe.fr

#### Prêt vert ADEME-Bpifrance

Pour financer les actions préconisées par le « Diag Eco-Flux » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce nouveau prêt vert, garanti et bonifié grâce au concours de l'ADEME, finance les programmes d'investissement de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés, notamment dans une démarche d'économie circulaire, à améliorer la performance énergétique des sites, à investir dans la mobilité « zéro carbone » pour les salariés et les marchandises, et à innover pour mettre sur le marchés des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommations d'énergie.

- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €.
- Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <a href="https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME">https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME</a>

#### • Le prêt « Economie d'énergie » par Bpifrance

Garanti et bonifié grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) portés par le Ministère de l'écologie, il s'adresse aux PME de plus de trois ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux CEE des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux.

- Montant jusqu'à 500 000 €.
- Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : en attente d'information complémentaire, voir <u>BpiFrance</u>

#### **Autres dispositifs**

Le **Plan d'accélération de la transition écologique des TPE PME** présente d'autres outils consultables (Réseau d'entrepreneurs engagés le climat, Climatomètre, 2ème promotion de l'accélération TE, volontaire territorial en entreprise, etc.)

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020.06.05 dp\_plantpepme\_projet-vf.pdf

#### Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

D'octobre 2020 à fin 2021, un Crédit d'Impôts de 30% pour les TPE/PME sera dédié à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Plafonné à 25 000 €, il concernera les travaux d'isolation thermique des parois opaques et vitrées et d'équipements de chauffage, de refroidissement, de climatisation et de ventilation des locaux.

#### Vous souhaitez décarboner votre activité

Les mesures du volet transition écologique de « France Relance » soutiennent et accompagnent la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel. Deux appels à projets (AAP) et un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sont ouverts :

• Appel à projet IndusEE « Efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie » : dès 2020, il soutient sous la forme de subventions les projets d'investissements supérieurs à 3millions d'euros permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des sites industriels.

Clôture le 20 octobre 2020. Cet appel à projets sera reconduit en 2021 et 2022.

#### Exemples:

- Remplacement ou mise en place d'un process industriel ou d'une utilité par un équipement/technologie énergétiquement plus performant
- Mise en place d'équipements de récupération de chaleur avec valorisation sur le même équipement ou par production d'électricité

Consultation et dépôt de candidature : <a href="https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusee2020-162">https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusee2020-162</a>.

2/4 28/09/2020

NB: Pour les **projets inférieurs à 3 millions d'euros**, un guichet sera mis en place pour financer les opérations de décarbonation retenues dans une liste de dépenses éligibles définies par arrêté. Dès sa publication, une actualisation de cette fiche sera publiée.

• Appel à projets BCIAT 2020 « Biomasse Energie et Entreprises » : afin de soutenir la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudières biomasse, il prévoit la mise en œuvre d'une aide à l'investissement et d'un nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés en substitution d'énergies fossiles, pour la production de chaleur supérieures à 12 000 MWh/an.

Clôture le 20 octobre 2020. Cet appel à projets sera reconduit en 2021 et 2022.

#### Exemples:

- Conversion d'une chaufferie fioul ou gaz naturel au bois-énergie
- <u>54 exemples d'installation biomasse en entreprise</u>

Consultation et dépôt de candidature sur <u>https://entreprises.ademe.fr/dispositif-</u>aide/20200911/bciat2020-173

• Appel à manifestation d'intérêt IndusDECAR « Evolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie ». Il identifiera les projets portés par l'industrie française contribuant à leur décarbonation, par exemple en les électrifiant, et préparera les appels à projets de 2021 et 2022.

Cet AMI n'étant pas doté de financement, il n'y a pas de sélection, mais certains critères permettent d'établir une classification qui orientera les futurs appels à projets.

Clôture le 9 novembre 2020.

#### Exemples:

- Electrification des utilités ou des procédés: énergies radiantes, fours électriques, séparation membranaire, etc.
- Nouveaux usages matières : recyclage ou projets d'efficacité matière entrainant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.

Consultation et dépôt des projets sur : <a href="https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusdecar2020-159">https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusdecar2020-159</a>

• **Pour information :** d'autres appels à projets sont susceptibles d'être publiés prochainement (par exemple pour les Combustibles Solides de Récupération - CSR) sur la plateforme <a href="https://agirpourlatransition.ademe.fr/">https://agirpourlatransition.ademe.fr/</a>. Le présent document sera complété et actualisé au fil de l'eau et transmis aux relais de l'information.

#### Vous souhaitez investir dans le recyclage des plastiques

• Appel à projets ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques: le dispositif soutient financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) par les PME plasturgistes qui transforment la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des MPR. Les dépenses d'études de faisabilité et d'investissement sont éligibles.

Dépôt des dossiers : **1**<sup>er</sup> **décembre 2020**, puis 1<sup>er</sup> mars 2021, 1<sup>er</sup> juillet 2021, 1<sup>er</sup> décembre 2021, 1<sup>er</sup> avril 2022, 15 septembre 2022

3/4 28/09/2020

#### Exemples:

- Investissements dans des outillages ou des lignes d'injection adaptées à l'incorportation de MPR dans les produits plastiques
- Etudes de faisabilité, arrêts de ligne, dépenses d'essais réalisés en interne ou par un prestataire

Consultation et dépôt de candidature sur : <a href="https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168">https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168</a>

#### Vous souhaitez utiliser de l'hydrogène vert

- Fin 2020 : lancement d'un appel à projets « Hub territoriaux d'hydrogène » par l'ADEME pour le déploiement par des consortiums d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité).
- Pour accélérer la décarbonation de l'industrie française, mise en place d'outils permettant :
  - o de fiabiliser la production par électrolyse;
  - o d'adapter et de développer les procédés industriels ;
  - o de soutenir ces solutions (tant à l'investissement que pendant le fonctionnement des installations) tant que le prix de l'hydrogène n'est pas compétitif par rapport aux solutions carbonées.

Vos contacts en Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

10000111110011111001111100111110011111001111	vos contacts en pricedion regionale / tovergne ratione / tipes	
Contact	Thématiques – Expertises – Départements	
Olivier GILLET	Energie en entreprises pour les départements 01, 07, 26,	
olivier.gillet@ademe.fr	38, 69, 73 et 74	
04 72 83 84 50	Hydrogène et industrie	
Pierre LAURENT	Energie en entreprises pour les départements 03, 15, 42, 43 et 63	
pierre.laurent@ademe.fr		
04 73 31 52 94		
Nelly LAFAYE	Réseaux de chaleur, chaufferies bois et	
nelly.lafaye@ademe.fr	approvisionnement bois pour les départements 03, 15,	
04 73 31 52 90	42, 43 et 63	
David BREMOND	Réseaux de chaleur, chaufferies bois et	
david.bremond@ademe.fr	approvisionnement bois pour les départements 01, 07,	
04 72 83 46 29	26, 38, 69, 73 et 74	
Léonard BONIFACE	Gestion et valorisation industrielle des déchets / matières premières recyclées.	
leonard.boniface@ademe.fr		
04 72 83 46 08		
Hervé BAFFIE		
herve.baffie@ademe.fr	Hydrogène	
04 72 83 46 07		

#### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



4/4 28/09/2020